Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260402-DCM20260402_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-04-02-19 : Désignation d'un correspondant « Défense »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens Combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.
Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

- Les correspondants défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.
- Les correspondant défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen
- Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée active
- Ils ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L212-29, L2121-21 ;
VU la circulaire du 26 octobre 2001 ;
VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;
Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260402-DCM20260402_19-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE :**
  - **Monsieur Loïc SCRAIGN comme correspondant « Défense » pour la commune de PLOËRDUT.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

